

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU VENDREDI 09 SEPTEMBRE 2022

Date de convocation et d'affichage : 02 septembre 2022

L'an DEUX MIL VINGT DEUX le 09 septembre à 19h30 le Conseil Municipal légalement convoqué le 02 septembre 2022 s'est réuni, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Marie-Christine PINSSON, Maire.

Étaient Présents : MM. & Mmes PINSSON Marie-Christine, HUCHER Vincent, GRELIN Jean, BEVALOT Benjamin, FOULLOY Martine, CLEUET Philippe, BRUYEN Philippe, BIZET Francis, ROUSSET Lucien, BRIATTE Thomas, L'EQUILBECQ Sébastien, LELONG David présent en début de réunion a ensuite remis un pouvoir à Philippe CLEUET.

Absents excusés : Madame FRAYON Jennifer et PLUCHARD Frédéric; **Absente non excusée** : Madame FRANÇOIS Emilie

- ❖ Madame le Maire, après avoir remercié les membres présents, a procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.
- ❖ Conformément à l'article L .2121-15 du C.G.C.T. M. BRIATTE Thomas est nommé secrétaire de séance.
- ❖ Approbation du compte-rendu de la séance précédente :
Le compte-rendu de la séance du 17 mai 2022 est approuvé à l'unanimité

Madame le Maire demande l'ajout de 1 point à l'ordre du jour : **Assistance à Maîtrise d'ouvrage des eaux usées. Le Conseil Municipal donne son accord pour l'ajout) l'ordre du jour.**

- ❖ **Décisions prises par Madame le Maire (article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales) :**

Date	Noms	Objet de la décision	Montant HT
08/06/2022	Entreprise Charlet	Bloc sanitaire pour maison médicale	4420.00€
12/07/2022	Verts Jardins Picardie	Tonte des pelouses	7480.00€
16/08/2022	Comat&Valco	Jeux Bouton d'or	600.00€
23/08/2022	Duberseuil Eric	Travaux d'accès à la réserve incendie	5325.00€
06/09/2022	Verts Jardins Picardie	Tonte de la station d'épuration	640.00€

VENTE DES PEUPLIERS

Le Conseil Municipal donne son accord pour la vente amiable des peupliers situés derrière l'église à la meilleure offre et décide de replanter la parcelle à l'identique.

DÉLIBÉRATION N° DM 04. REMBOURSEMENT DE L'ÉCÉANCE DE PRÊT A LA CAF- Virement de Crédits. (Annule et remplace la DM n° 1 du à la demande de la Trésorerie.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les crédits nécessaires au remboursement de l'échéance d'emprunt de la CAF pour un montant de 1390.47€ n'ont pas été prévus au budget de l'année 2022. Il est nécessaire de prévoir des mouvements de crédits, à savoir :

- - 1400€ à l'article (020 dépenses imprévues en section de fonctionnement)
- + 1400€ à l'article (16818 remboursement prêt en section de fonctionnement).

Après délibération, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents et votants approuvent le virement des crédits et autorise Madame le Maire à régulariser le remboursement de l'échéance d'emprunt.

DÉLIBÉRATION N° 18.2022. DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER DÉFENSE ET INCENDIE

Dans son courrier en date du 19 août 2022, la Préfecture de l'Oise nous demande de désigner un conseiller municipal correspondant incendie et secours, afin de consolider notre « modèle de sécurité civile » et de valoriser le volontariat des sapeurs-pompiers. Ce correspondant défense incendie et secours aura pour rôle d'être le seul interlocuteur privilégié du SDIS 60 sur les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Après réflexion, le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean GRELIN.

DÉLIBÉRATION N° 19.2022. SIGNATURE DU BAIL PROFESSIONNEL CENTRE DE SANTÉ ADMR DU PAYS DES SOURCES

Madame le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir un bail professionnel entre la Commune de CONCHY LES POTS et l'Association Centre de Santé ADMR du Pays des Sources pour accueillir les futurs médecins dans les locaux.

La location du Centre de Santé ADMR est située 60 rue de Flandres à 60490 CONCHY LES POTS (Cadastré n° G 766 pour une contenance de 10a50ca).

Le bail est consenti pour une durée de 6 ans à compter **du 03 octobre 2022 au 02 octobre 2028** :

- ❖ Gratuité du loyer sur 12 mois pleins
- ❖ Loyer porté à 50% de sa base annuelle entre le 13^{ème} et le 24^{ème} mois
- ❖ Loyer plein à compter du 25^{ème} mois moyennant la somme de 1.600 €/mois

A compter du 13^{ème} mois de location, le loyer afférent aux locaux ci-dessus sera révisable en fonction des variations de l'indice des loyers des activités tertiaires (ILAT) publié par l'INSEE, constatée par rapport à l'année précédente.

L'indice ILAT de référence, lors de la prise d'effet du bail, est le dernier indice publié lors de la signature des présentes. La révision de ce loyer fixe interviendra de plein droit, sans aucune formalité ou demande préalable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,

- ✓ **DECIDE de donner son accord pour la signature du bail professionnel entre la Commune et l'Association Centre de Santé ADMR du Pays des Sources d'une durée de 6 années à compter du 03 Octobre 2022 et ce jusqu'à la fin du bail professionnel au 02 octobre 2028.**

DÉLIBÉRATION N° 20.2022. MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 A COMPTER DU 1^{er} JANVIER 2023.

Destinée à être généralisée, la M57 deviendra le Référentiel de droit commun à toutes les collectivités au 1^{er} janvier 2024.

La Commune anticipe le passage à la nouvelle nomenclature budgétaire et comptable qui reprend sur le plan budgétaire les principes communs aux trois référentiels M 14 (Commune et EPCI), M 52 (Départements) et M 71(Régions), elle a été conçue pour retracer l'ensemble des compétences exercées par les Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal, décide , à l'unanimité des membres présents et votants, d'adopter la nomenclature budgétaire et comptable M57 développée, pour le Budget principal de 2023, et ses budgets annexes en M14, à compter du 1er janvier 2023.

DÉLIBÉRATION N° 21.2022. RÉFORME DE LA PUBLICITÉ DES ACTES.

Madame le Maire donne lecture de l'information concernant la réforme de la publicité des actes qui a pour objet de moderniser, simplifier et clarifier les règles et les formalités qui régissent la publicité des actes de la Commune (arrêtés, délibérations).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et votants, décide la publication des actes sous forme : affichage, publicité sur papier et publication sous forme électronique (site internet).

DÉLIBÉRATION N° 22.2022. INDEMNITES HORAIRES POUR TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES (I.H.T.S.) AVIS DU COMITÉ TECHNIQUE

Le Conseil Municipal sollicite « pour avis » le Comité Technique du Centre de Gestion de l'Oise autorisant le personnel communal à effectuer des heures supplémentaires ou complémentaires. En fonction de « l'avis » du Comité Technique une délibération sera prise ultérieurement.

DÉLIBÉRATION N° 23.2022. ACHAT ELAGEUSE

Madame le Maire présente le devis des Ets DEBOFFE de Roye, d'un montant de 924.17€ HT pour l'achat d'une perche élagueuse.

Le Conseil Municipal après réflexion, donne son accord pour l'achat et autorise Madame le Maire à signer le devis.

REPAS DES AINÉS

Le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de faire un sondage auprès des personnes âgées pour définir le choix : repas au restaurant le Relais ou carte cadeau comme l'année dernière. En fonction des réponses, une délibération sera prise ultérieurement.

DÉLIBÉRATION N° 24.2022. DEVIS ALTERO

Madame le Maire présente le devis de l'entreprise ALTERO, de Saint Laurent Blangy (62) dont la mission est l'assistance au Maître d'ouvrage dans le cadre de l'assainissement collectif. (mise à jour du plan de l'assainissement avec les nouvelles constructions, contrôle chez les particuliers)

La mission consiste à : Branchement des Particuliers

1. Rédaction du dossier de consultation des entreprises travaux – dossier technique
2. Rédaction du dossier de consultation des entreprises travaux – dossier administratif
3. Préparation de la publicité et dématérialisation
4. Animation lors de la consultation des entreprises travaux
5. Analyse des offres
6. Réunion de présentation de l'analyse des offres
7. Réunion intermédiaire

Le coût de la mission s'élève à la somme de 6151 € HT

La mission consiste à : Prestations diverses

8. Levée GPS pour les nouveaux branchements et mise à jour des plans d'assainissement
9. Création d'un système d'information géographique afin de permettre une consultation et modification des plans par la commune
10. Test à la fumée pour l'ensemble de la commune ; repérer des possibles mauvais branchements d'eaux pluviales vers le réseau séparatif des eaux usées
11. Fiche conception de l'extension du réseau d'assainissement rue de Flandre (plan et chiffrage)

Le coût de la mission s'élève à la somme de 4049 € HT

Les deux prestations s'élèvent à la somme de 10 200 € HT.

Le Conseil Municipal après réflexion, autorise Madame le Maire à signer le devis d'un montant de 10 200€ HT et à signer les documents nécessaires à l'étude pour la consultation des entreprises, et analyses des offres.

QUESTIONS DIVERSES

- ✓ Il serait nécessaire de changer 2 radiateurs énergivores à la salle des fêtes.
- ✓ Le Conseil Municipal demande à Madame le Maire de contacter des bureaux d'études pour des travaux de voirie.
- ✓ Madame le Maire présente aux membres du Conseil, Monsieur TARATTE Jean-François qui a pris ses fonctions à compter du 1^{er} septembre 2022, en CDD de 3 ans en remplacement de l'agent titulaire qui est en retraite.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

PV AFFICHÉ DANS LE CADRE LE 13/09/2022